

Confédération Française Encadrement - CGC

CFE-CGC

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes relative au rapport annuel visé
à l'article L. 2135-16 du Code du travail pour l'année civile 2017**

GROUPE Y AUDIT
53, rue des Marais
CS 18421
79024 Niort Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First - TSA 14444
92037 Paris - La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Confédération Française Encadrement - CGC CFE-CGC

Exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L. 2135-16 du Code du travail pour l'année civile 2017

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la confédération et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du Code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité et celle du trésorier de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et, en tant qu'organisation attributaire ayant reversé une partie des crédits perçus par l'AGFPN à d'autres organisations, à partir des données reçues de chaque organisation bénéficiaire de ces crédits.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection à :

- Vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec les données comptables ;

- Vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du Code du travail, concorde :
 - avec les données comptables, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
 - et pour les organisations affiliées ayant reçu des crédits, avec les rapports des entités affiliées faisant l'objet d'attestations de leurs commissaires aux comptes ou experts-comptables ;
- Vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- Apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

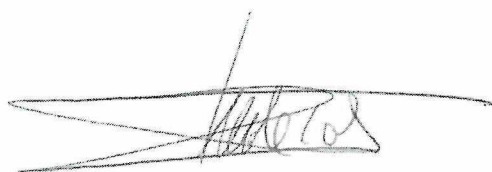
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Niort et Paris-La Défense, le 22 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

GRUPE Y AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Christophe Malécot



Arnaud Moyon



Thierry Cornille



AGFPN

**Rapport annuel détaillant l'utilisation qui a été faite
des crédits perçus**

ANNEE 2017



1. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, François Hommeril, Président de la CFE-CGC, déclare sur l'honneur que les dépenses citées dans le rapport annuel 2017 joint à la présente déclaration, ont été utilisées conformément à leur destination prévue dans la convention signée avec l'AGFPN et à l'article L.2135-11 1° du Code du travail.

Fait à paris, le 21 juin 2018

François HOMMERIL

Président

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DE L'ENCADREMENT C.G.C.
59, rue du Rocher - 75008 PARIS

2. IDENTIFICATION DES FINANCEMENTS OCTROYES

Mission 1 Interprofessionnel

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	23/05/2017	575 256
2	2017	13/07/2017	1 042 652
3	2017	19/10/2017	1 006 698
4	2017	23/01/2018	970 745
5	2017	03/04/2018	400 455
TOTAL			3 995 806

Mission 1 Branches

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	23/05/2017	545 608
2	2017	26/07/2017	988 915
3	2017	19/10/2017	951 764
4	2017	23/01/2018	910 830
5	2017	03/04/2018	350 329
TOTAL			3 747 446

Mission 2

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	08/06/2017	297 784
			-2 425
TOTAL			295 359

Mission 3 FESS

Acomptes	Année de collecte de référence	Date de réception des crédits	Montant
1	2017	08/06/2017	3 276 282
2	2017	07/05/2018	-2 685
TOTAL			3 273 597